

Après huit ans de crise ayant entraîné la suppression de 200 000 emplois, l'année 2017 amorce une amélioration de l'activité liée aux produits du gros œuvre et du second œuvre, qui aura par la suite une répercussion positive sur les équipements. En se référant à l'Association française des industries des produits de construction (AIMCC) et à Uniclimate, *Enjeux* esquisse les perspectives pour les mois qui viennent, qu'il s'agisse des marchés, des tendances technologiques et réglementaires ou de l'actualité normative.

De la construction aux équipements : **quelles perspectives ?**



Le logement neuf est le moteur de la reprise de l'activité, entre autres grâce aux mesures de soutien à l'accession à la propriété.

Par Pascale MAES

GROS ŒUVRE ET SECOND ŒUVRE : REPRISE ENCORE FRAGILE

Une enquête a été menée, fin 2016, auprès des 80 organisations professionnelles membres de l'Association française des industries des produits de construction (AIMCC), dans le but de dresser une photographie du marché français des produits de construction. Les résultats montrent une reprise de l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics en 2016 (+ 1,9 % en volume), après huit ans de récession due notamment à une division par deux de la construction de maisons neuves entre 2009 et 2015. Le logement neuf en est le moteur grâce à environ 380 000 mises en chantier ($\pm 10\%$). En revanche, le non-résidentiel marque encore un léger retrait de 1,5 %, et la progression en entretien/amélioration est d'à peine 0,5 %. Hervé de Maistre, président de l'AIMCC, fait remarquer que « si les mesures de soutien à l'investissement locatif et à l'accession à la propriété ont permis de réamorcer la construction résidentielle (Pinel, PTZ), les dispositifs d'incitation publics ont peine à porter leurs fruits en rénovation énergétique ». On note également un redressement de l'activité dans les travaux publics de l'ordre de 3 %, malgré des carnets de commandes à des niveaux historiquement bas. Et les disparités, selon la nature des ouvrages, restent importantes ; par exemple, le segment de la route n'a pas encore retrouvé le chemin de la croissance.

GROS ŒUVRE ET SECOND ŒUVRE : PERSPECTIVES 2017

Selon la Fédération française du bâtiment (FFB), grâce à une augmentation de 18 % des ventes de maisons neuves, la construction devrait progresser de 5 à 10 % sur le secteur du résidentiel individuel en 2017, et celle de logements collectifs évoluer dans la même proportion (50 % promoteurs privés, 50 % bailleurs sociaux). La croissance du marché du logement neuf pourrait atteindre ainsi 7 %, et le non-résidentiel augmenter de 4 %, une première depuis neuf ans ! Par ailleurs, les 840 000 transactions dans l'ancien, en 2016, sont de bon augure pour une relance de l'entretien/amélioration en 2017. De ce fait, la

quasi-totalité des fabricants de produits de construction s'attendent à une hausse d'activité cette année, même si celle-ci devrait demeurer probablement modérée, entre 1 et 5 %. Déjà, l'activité de plus des deux tiers des organisations professionnelles a cessé de reculer en 2016 ; pour 38 % d'entre elles, elle s'est stabilisée à son niveau de 2015.

Pour l'AIMCC, la poursuite de cette reprise est conditionnée par la pérennisation des dispositifs publics de soutien à la filière construction et la poursuite du redressement des investissements en infrastructures des collectivités, ainsi que par le maintien de taux d'intérêt à un niveau attractif. Néanmoins, Hervé de Maistre rappelle que « les acteurs du BTP ont, eux aussi, des défis à relever pour être acteurs de cette croissance, comme améliorer leur productivité de la conception à la réalisation en s'impliquant dans la transition numérique, notamment par l'utilisation du Building Information Model (Bim), et réduire l'empreinte environnementale de leurs produits pour contribuer à l'atteinte des objectifs contenus dans le référentiel sur la Performance environnementale du bâtiment neuf (PEBN) ».

ÉQUIPEMENTS : DANS L'ATTENTE DU REBONDISSEMENT

Pour les fabricants d'équipements de génie climatique, ce redémarrage de la construction est certes une bonne nouvelle, mais il se traduira dans leurs chiffres d'affaires avec un décalage de douze à dix-huit mois entre les

mises en chantier et la pose des équipements. Uniclimate, le syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques, constate également une atonie du marché de la rénovation, malgré une reconduction du crédit d'impôt. Attentistes face à l'incertitude économique, que ce soit dans le résidentiel ou dans le tertiaire, propriétaires et locataires ont peu tendance à anticiper la rénovation de leurs biens immobiliers.

En outre, les prix des énergies traditionnelles sont restés stables, voire ont baissé, comme pour le fioul, ce qui est peu favorable à la rénovation du parc ancien des équipements, ainsi qu'au déploiement des solutions de chaleur renouvelable. François Frisquet, président d'Uniclimate, souligne que « cela est d'autant plus dommageable que seule la rénovation du parc des bâtiments permettra de répondre efficacement aux enjeux de la transition énergétique ». La rénovation figure d'ailleurs au premier plan des préoccupations des autorités européennes dans les projets de textes publiés en décembre 2016 dans ce qu'il est convenu d'appeler « le Winter Package », alors que la question des bâtiments neufs « Near Zero Energy Buildings » passe au second plan.

INQUIÉTUDES : DISPOSITIF CEE ET LABEL ÉNERGIE & CARBONE

La plateforme numérique Atita, pilotée par Uniclimate, est en pleine expansion et connaît un succès grandissant auprès des industriels qui souhaitent diffuser des données, ou des



Les fabricants de produits de construction s'attendent à une hausse d'activité cette année.

Illustration - AdobeStock

PAROLES D'EXPERT

utilisateurs qui souhaitent les recevoir : bureaux d'études, architectes, installateurs... sans oublier les grossistes, qui peuvent y trouver des informations techniques et commerciales utiles. Les industriels la complètent au fur et à mesure en prenant en compte les exigences des directives Écoconception et Étiquetage énergétique. À terme, Atita doit intégrer les profils environnementaux produits (PEP) et les données permettant de contribuer aux maquettes numériques Bim.

Si Jean-Paul Ouin, délégué général d'Uniclimate, se félicite de cette avancée, en revanche il s'inquiète du changement apporté au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) et du projet label Énergie & Carbone préfigurant la future réglementation des bâtiments neufs. À propos des CEE, il déplore que « la méthode de calcul ne fasse plus référence à l'efficacité du nouvel équipement par rapport à celle de l'ancien, mais au minimum d'efficacité énergétique exigé par la directive Écoconception pour les équipements (chaudières, pompes à chaleur...). Les économies d'énergie obtenues, par exemple, par les produits d'isolation ou les fenêtres restent, elles, calculées sur la base du parc installé. Les équipements de chauffage sont donc discriminés et on observe une forte baisse des rénovations ». Uniclimate espère fortement un assouplissement de la directive Efficacité énergétique ou une révision de la méthode de calcul.

Quant au label Énergie & Carbone et à la future réglementation des bâtiments neufs, Uniclimate craint un renchérissement excessif des coûts de construction et souhaite que la « dimension carbone » demeure à un niveau économique acceptable. Jean-Paul Ouin dénonce la part belle faite au photovoltaïque, principalement fabriqué en Chine. « En plus des cinq usages de la RT 2012 consommateurs d'énergie, nécessaires au confort d'occupation d'un bâtiment, il va falloir prendre en compte un 6^e usage correspondant aux équipements mobiliers qui consomment spécifiquement de l'électricité. Or celle-ci ne peut être produite localement que par du photovoltaïque, voire de l'éolien. Les industriels français et européens ne peuvent se satisfaire d'une telle perspective qui va pénaliser en particulier le solaire thermique, les pompes à chaleur, et globalement tous les systèmes thermodynamiques. On peut même prédire la mort du solaire thermique », explique-t-il. Uniclimate souhaite la mise en place d'un garde-fou, comme pour le photovoltaïque dans la RT 2012, et une plus grande neutralité technologique : la chaleur renouvelable, dont la récupération de chaleur, doit être traitée à égalité avec l'électricité renouvelable. ●



Patrick PONTHER

Délégué général de l'AIMCC.

« Notre principal objectif est de développer des normes de méthodes »

Enjeu : Quelles sont les ambitions de l'AIMCC en termes de normalisation à venir ?

Patrick Ponthier : De façon continue, l'AIMCC participe aux commissions de normalisation ayant un lien avec la construction pour les thématiques transversales (thermique, acoustique, économie circulaire, marquage CE...) pour assurer toutes les cohérences nécessaires, tandis que nos adhérents travaillent davantage pour leurs thématiques sectorielles propres. Notre principal objectif est de développer des normes de méthodes, notamment au sein de la commission P01E Développement durable dans la construction, miroir du Cen/TC 350, de la commission SDR pour l'évaluation des émissions de substances dangereuses réglementées, miroir du Cen/TC 351. L'AIMCC s'implique tout particulièrement dans la commission PPBIM, miroir du nouveau comité technique Cen/TC 442, considérant la transition numérique comme une priorité pour l'industrie et la filière du BTP.

E. : Qu'entendez-vous par normes de méthodes ?

P. P. : La notion de norme est mal comprise par le grand public. La norme est volontaire, alors que ce qui est tant décrié pour son excès par bon nombre de personnes et entités, ce sont en réalité des réglementations appelées « normes juridiques ». Dans notre filière professionnelle, les normes de produits sont performantielles et fixent les objectifs.

Nous avons plus que jamais besoin de ces outils de travail que sont les normes de méthodes, comme par exemple la norme XP P 07-150, sans laquelle les données produits seraient peu utilisables pour le Bim. Les pouvoirs publics s'appuient de plus en plus sur des normes de méthodes, qui peuvent être utilisées par les réglementations pour fixer la manière d'atteindre des seuils et niveaux. Il faut davantage expliquer la normalisation, communiquer sur les atouts des normes et surtout clarifier l'articulation normalisation/réglementation.

E. : Comment envisagez-vous l'application du Bim aux produits de construction ?

P. P. : L'utilisation du Bim relève du volontariat, et l'AIMCC mène un travail proactif dans ce domaine, soutenue par le Plan Transition numérique dans le bâtiment, qui incite à la numérisation de la construction. Il est primordial que les industriels structurent les informations relatives à leurs produits et aux « objets Bim » (associations produits/ouvrage) en s'appuyant justement sur la norme de méthode XP P 07-150, qui indique comment identifier, valider et gérer collectivement ces propriétés. L'objectif est d'avoir un référentiel harmonisé permettant d'élaborer un dictionnaire PPBIM des propriétés et objets Bim, disponible gratuitement et ouvert à tous et surtout cohérent avec la norme Iso 16739 (IFC) utilisée par les éditeurs de logiciels. Le but recherché est de faciliter les échanges pour que les acteurs de la construction travaillent mieux ensemble.

Propos recueillis par P. M.